

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022023-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

# Procès-Verbal

**Séance publique  
du**

**Conseil départemental  
du**

**16 avril 2021**

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

### Séance publique du vendredi 16 avril 2021

-:-

Ordre du jour/État des présences/État des votes

L'an 2021, le vendredi 16 avril, de 9h40 à 10h50, conformément à la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-808 DC du 13 novembre 2020 portant sur la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

Il est rappelé que la loi susvisée prévoit notamment la possibilité de réunion des organes délibérants par téléconférence, un quorum fixé au tiers de l'effectif, la possibilité pour un membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

#### ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Arnaud de BELENET (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Cathy BISSONNIER (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Ludovic BOUTILLIER (a assisté à la séance en visioconférence) à compter du rapport n° 3/01  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Anne-Laure FONTBONNE (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Isoline GARREAU MILLOT (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Nolwenn LE BOUTER (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Jean-François ONETO (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Laurence PICARD (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE (a assisté à la séance en visioconférence)  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Jérôme TISSERAND (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU (a assisté à la séance en visioconférence)  
M. Franck VERNIN  
Mme Andrée ZAÏDI

**ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS jusqu'au rapport n° 2/03 inclus  
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

**ONT ÉTÉ ABSENTS :**

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Vincent ÉBLÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
0/05	Motion de soutien au collectif des urgentistes non universitaires d'Ile-de-France pour une refonte des critères relatifs à la répartition des Docteurs Juniors sur les territoires franciliens.	Adopté à l'unanimité
0/01	Procès-verbal de la séance du 5 mars 2021.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 13 février au 19 mars 2021.	Adopté à l'unanimité
0/04	Désignation des représentants du Département pour siéger au sein de la Commission départementale chargée d'établir la liste des jurés de la cour d'assises de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/01	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Provins - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Mouroux - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/03	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Saint-Souplets - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/04	Avenant n° 2 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois.	Adopté à l'unanimité
1/05	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/06	Premier avenant au Contrat Rural (CoR) des Communes de Bernay-Vilbert, Saint Cyr-sur-Morin et Frétoy.	Adopté à l'unanimité
1/07	Premier avenant au Contrat Rural de la commune de Sancy-lès-Provins.	Adopté à l'unanimité
1/08	Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2021.	<b>Adopté à l'unanimité</b> (Non prise de participation au vote : 1)
1/09	Prise de participation de la SEM Aménagement 77, dont le Département est actionnaire, dans deux sociétés commerciales.	Adopté à l'unanimité
1/10	Poursuite du partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
1/11	Modalités d'accompagnement du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais français.	Adopté à l'unanimité
1/12	Mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
2/01	Personnel Départemental : modification, suppression et création d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/02	Accompagnement social du personnel départemental : convention autorisant l'accès aux agents départementaux au restaurant de l'association BTP SELF77.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/03	Avenant n° 1 à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les Départements de « Grande Couronne Capitale », concernant les véhicules et l'informatique sur une période de 4 ans.	Adopté à l'unanimité
3/01	A : Préparation de la rentrée scolaire 2021/2022. Ajustement des Règlements départementaux des circuits spéciaux scolaires et du transport scolaire adapté. Convention de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés.	Adopté à l'unanimité
	B : Préparation de la rentrée scolaire 2021/2022. Ajustement des Règlements départementaux des circuits spéciaux scolaires et du transport scolaire adapté. Convention de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés.	Adopté à l'unanimité
3/02	Amendement de la liste des collèges prioritaires du PlanVélo77 et choix des collèges retenus au 1er plan triennal (2021-2023).	Adopté à l'unanimité
4/01	Plafond de ressources pour l'attribution des aides "Accès" et "Maintien" du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) au titre de l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
4/02	Attribution d'une subvention de fonctionnement à France Active Seine-et-Marne Essonne pour 2021.	Adopté à l'unanimité
4/03	Subvention à l'association "France Active Seine-et-Marne Essonne" (F.A.S.M.E.) au titre du dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) pour l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
5/01	Attribution de subventions de fonctionnement à l'UNSS.	Adopté à l'unanimité
5/02	Equipements sportifs - Attribution d'une subvention en faveur de la ville de Meaux - Projet d'installation d'un parquet sportif pour la pratique du basket à haut niveau.	Adopté à l'unanimité
6/01	Festival départemental du patrimoine « Emmenez-moi » 2021 : conventions entre le Département et les partenaires.	Adopté à l'unanimité
6/02	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/03	Enrichissement des Collections des Archives départementales, acquises en 2020, par don ou achat.	Adopté à l'unanimité

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
7/01	Contribution du Département au second volet du Fonds résilience « Île-de-France & collectivités ».	Adopté à l'unanimité
7/02	Subvention à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
7/03	Garantie d'emprunts en faveur de la Société Anonyme d'HLM 1001 Vies Habitat (acquisition en VEFA de 30 logements à Moissy-Cramayel).	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 16 avril 2021

Patrick SEPTIERS

Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

**M. LE PRÉSIDENT.** Avant toute chose, je souhaite avoir une pensée pour l'adjudant-chef Pascal DOLAT, adjoint au chef du centre d'incendie et de secours de Voulx, décédé vendredi dernier après avoir contracté la Covid-19. J'adresse tout mon soutien à sa famille et à ses proches. Une pensée également pour notre payeur départemental, Fabrice PERRIN, emporté par un AVC en mars dernier. Nous perdons un grand professionnel apprécié de tous pour son implication et son humanité. Rendons aussi hommage à Louis Le CHANOINE, disparu il y a quelques jours. Conseiller départemental du canton de Chelles de 1993 à 2008, dont j'appréciais beaucoup la liberté de ton et l'indépendance d'esprit. En hommage à ces trois hommes, qui ont à leur manière marqué le Département, je vous propose d'observer une minute de silence. Je vous remercie.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour l'avant dernière séance de la mandature, marquée une nouvelle fois par cette crise sanitaire qui monopolise nos esprits et la plus grande part de notre énergie depuis plus d'un an. L'aggravation de la situation hospitalière depuis plusieurs semaines exigeait de notre part une réaction forte. Et des nouvelles mesures de restrictions annoncées par le président Emmanuel Macron le 31 mars rejoignent les préconisations que je faisais, notamment au niveau des écoles. Les premiers effets de ces décisions se font sentir, notamment en Seine-et-Marne, où le taux d'incidence est passé cette semaine sous la barre des 550 cas pour 100.000 habitants. La moyenne en Ile-de-France est encore de 650. Cependant, la situation hospitalière continue à se dégrader en Ile-de-France avec 10 800 personnes accueillies en soins critiques et un taux de déprogrammation d'environ 50 %. Cela devrait diminuer lentement dans les prochains jours et les prochaines semaines. Face à cette situation, chacun doit prendre ses responsabilités. Au premier chef, les élus locaux qui, je le sais, s'engagent au quotidien pour traduire sur le terrain des mesures prises d'en haut, parfois difficilement lisibles.

Encore une fois, le département a su agir vite et bien pour adapter son organisation interne et assurer sa continuité de service. Nous avons par exemple maintenu les lignes scolaires du 6 au 10 avril afin d'offrir une solution de transport aux enfants ; dont les parents occupent des professions dites prioritaires, et garder des établissements scolaires du territoire ouverts pour accueillir ces enfants. Rappelons que lors du premier confinement, nous avons mis à disposition six collèges ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Notre plan de relance départemental, renouvelé en mars dernier, a permis de poursuivre notre soutien aux acteurs les plus impactés par la crise, avec une enveloppe abondée de 10 millions d'euros à ce titre. Nous avons également décidé, comme nous le verrons dans cette séance, de participer à nouveau au Fonds de résilience de la région Ile-de-France en contribuant à hauteur de 940 000 euros à ce fonds pour soutenir le tissu économique seine-et-marnais.

La réactivité, la capacité d'adaptation et la souplesse d'action manifestée par notre collectivité est une démonstration de plus de la force des départements comme administration de proximité. Aussi, je ne peux que faire mien l'appel de certains à donner davantage de responsabilités aux collectivités locales, sur l'opérationnel, davantage de souffle et de liberté de décision pour laisser à l'État central les fonctions purement régaliennes. Nous verrons ce qui sortira du projet de la loi 4-D, qui doit être présenté en Conseil des ministres le 12 mai prochain.

Pour revenir à la crise sanitaire, nous attendons désormais une accélération en matière vaccinale pour rattraper le retard. L'ouverture prochaine d'un vaccinodrome à Disneyland est une excellente chose, mais cela ne suffira pas à vacciner les 1 400 000 Seine-et-Marnais, en particulier ceux du sud et de l'ouest du département. Nous ne pouvons pas accepter un traitement à plusieurs vitesses de notre territoire. Je me réjouis par ailleurs de l'arrivée cette semaine des autotests en France, même si on peut regretter que ces derniers ne soient disponibles qu'en pharmacie, dont certains Seine-et-Marnais sont parfois éloignés, et rappeler que la bonne utilisation de ces autotests dépendra avant tout des efforts de pédagogie déployés en la matière.

En attendant le retour aux jours heureux espéré pour la mi-mai, continuons à assumer nos responsabilités et à agir au plus près du terrain. C'est là que nous sommes attendus par les Seine-et-Marnais. Merci.

Alors, je vous propose maintenant de passer aux à l'examen des rapports de cette séance. Donc, nous avons d'abord une motion et ensuite nous aurons 32 rapports à examiner lors de cette séance. Ensuite, s'il n'est pas trop tard, nous pourrions enchaîner avec la Commission Permanente. Dans un premier temps, je passe la parole à Geneviève SERT pour qu'elle nous fasse part de sa motion.



**N° 0/05**

**Mme Geneviève SERT.** 28 communes dont 26 de – de 2000 habitants.

Merci Président. Bonjour à tous et à toutes. Cette motion de soutien au Collectif des urgentistes non-universitaires d'Ile-de-France et pour la refonte des critères relatifs à la répartition des docteurs junior sur le territoire francilien.

La première édition des Choix des docteurs juniors, qui a eu lieu en novembre dernier, période durant laquelle les étudiants de médecine en 3ème cycle candidates pour le stage de leur choix, a été marquée par une désaffectation massive de ces professionnels de santé en devenir pour les postes proposés dans des structures d'urgence non-universitaires situées en grande couronne au profit des structures parisiennes ou situées en petite couronne. Cette situation constitue une réelle source d'inquiétudes pour les professionnels et les élus des territoires dits périphériques, dans la mesure où elle vient renforcer les difficultés de recrutement rencontrées et peut même, à terme, porter atteinte à la pérennité des structures concernées. La Seine-et-Marne est l'un des territoires de grande couronne les plus impactés par ce phénomène qui vient exacerber les effets de la désertification médicale massive à laquelle le territoire doit aussi faire face depuis maintenant plusieurs années. Classée 98e départements sur 101 en termes de présence médicale, la Seine et Marne se voit en effet confrontée à des inégalités d'accès aux soins conséquents, qui résultent du fait que chaque année, en moyenne, 75 médecins cessent leur activité pour seulement 25 qui s'installent sur notre territoire.

La Seine et Marne est également le seul département francilien à ne pas disposer d'un centre hospitalier universitaire. Ce phénomène vient également impacter, par effet de ricochet, la politique d'ensemble menée par l'exécutif départemental en matière de présence médicale dans le cadre de son Pacte santé 77, véritable plan de reconquête de l'offre Médicale, adopté en juin 2020 pour attirer les professionnels de santé en Seine et Marne et créer des conditions de leur installation durable en vue de favoriser l'accès aux soins de la population.

Ces craintes, nous les partageons avec les membres du Conseil départemental et de la citoyenneté et de l'autonomie qui ont souhaité que nous l'indiquions également aujourd'hui. Aussi, le Conseil départemental de Seine et Marne :

Considérant que les docteurs juniors constituent une réponse immédiate pour renforcer les équipes médicales d'urgence et, par extension, l'accès aux soins sur les territoires dans le besoin ;

Considérant que ces jeunes professionnels représentent à plus long terme un véritable vivier de recrutement pour les praticiens ;

Considérant que la qualité des formations proposées dans les structures situées sur notre territoire - Grand hôpital de l'Ouest francilien, Groupement hospitalier territorial du Provinois, Centre hospitalier du sud de la Seine et Marne, et plus largement en grande couronne, n'a rien à envier à celle proposée à Paris et à ses environs immédiats ;

Considérant que le nombre de places proposées sur les différents territoires devrait être avant tout proportionnel aux besoins des structures d'urgence et de la population en termes d'accès aux droits ;

Après en avoir délibéré, le département de Seine et Marne demande à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France de repenser les critères établis pour l'affectation des docteurs juniors, afin de prendre davantage en considération les besoins des populations et des structures d'urgence et ainsi veiller à une juste répartition entre les territoires d'Ile de France.

Voilà, Monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Geneviève. Avez-vous des remarques sur cette motion ? Ou des explications complémentaires ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci, donc motion adoptée à l'unanimité.

**N° 0/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le rapport 0/1, c'est le procès-verbal de la séance du 5 mars. Avez-vous des remarques ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter. Merci.

**N° 0/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Les décisions que j'ai prises entre le 13 février et le 19 mars. Pas de problèmes particuliers ? Merci.

**N° 0/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, nous avons à désigner des représentants pour siéger au sein de la commission départementale chargée d'établir la liste des jurés de la cour d'assises de Seine-et-Marne. Je vous propose de désigner Anne-Laure FONTBONNE, Denis JULLEMIER, Sarah LACROIX, Smaïl DJEBARA et Vincent EBLE. Pas de problème pour ces désignations ? Très bien, merci.

**N° 1/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 1/01. Cela concerne le Fonds d'aménagement communal pour la commune de Provins, et c'est Nolwenn qui nous fait le rapport.

**Mme Nolwenn LE BOUTER.** Bonjour à tous. Donc, effectivement, il s'agit du rapport de présentation du FAC de la commune de Provins. Donc, l'enveloppe forfaitaire est d'un million d'euros, au vu de la population de la ville, majorée de 100 000 euros au titre de la politique de la Ville. Et donc, le programme d'actions se décompose autour de trois axes : la rénovation et la mise en accessibilité de bâtiments publics, la rénovation et l'extension d'équipements sportifs, ainsi que la réhabilitation de la salle des Coudou. Vous avez donc dans le rapport les différents bâtiments sur lesquels sont proposés la participation du département : équipements sportifs, accessibilité de la mairie, rénovation des huisseries de la mairie. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pour la Commission des Finances. Jean-Marc.

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes sur la FAC de la Commune de Provins ? Très bien, merci.

**N° 1/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 1/02. C'est le FAC de la Commune de Mouroux. Olivier.

**M. Olivier LAVENKA.** Merci Président. Merci pour la commune de Provins, et j'enchaîne effectivement sur le FAC de la commune de Mouroux, avec un très beau projet, la création d'une salle polyvalente à dominante sportive, notamment pour accueillir les centres de loisirs sans hébergement, mais également le tissu associatif de la commune. Le département apportera sur ce projet, dont le coût global est estimé à un peu plus de 2 millions d'euros, 600 000 euros de subventions.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pour les Finances. Jean-Marc.

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas de problèmes sur la FAC de Mouroux ? Merci.

**N° 1/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le FAC de Saint-Soupplets, Olivier.

**M. Olivier LAVENKA.** Saint-Soupplets. 300 000 euros de subventions départementales pour également un projet à dominante sportive, avec la création d'un parcours sportif et notamment la création d'un second court de tennis couvert. Le coût global de l'action est estimé à un peu plus de 1 500 000 euros, avec, je le disais, 300 000 euros de subventions départementales.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Jean-Marc.

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes ? Merci.

**N° 1/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, un avenant pour le site de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, Olivier.

**M. Olivier LAVENKA.** Un avenant pour le site de la communauté d'agglomération Colomiers. Debry. Oui, c'est pour très exactement le site historique de la partie fertoise de l'agglomération de Coulommiers. Il restait sur ce SID une enveloppe de 168.000 euros à répartir, à ventiler. L'agglomération nous propose de supprimer deux actions qui concernaient l'installation de containers semi-enterrés aux abords de salles polyvalentes, et des travaux de mise en accessibilité d'équipements publics. Ces deux actions sont supprimées et sont remplacées par une nouvelle action qui concerne le développement du Pôle nautique de Laferté, qui est porté en lien avec VNF pour 168 000 euros de crédits reventilés.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Jean-Marc.

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes sur cet avenant ? Merci.



**N° 1/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, un certain nombre de contrats ruraux, Olivier.

**M. Olivier LAVENKA.** Oui, deux contrats ruraux nouvelle génération pour les communes de Noyen-sur-Seine et Saint-Mesmes. À Noyen, il s'agit de l'aménagement de l'ancien presbytère, où deux logements seront réalisés, et à Saint-Mesmes, la réhabilitation de l'ancienne mairie avec la création au rez-de-chaussée d'un cabinet médical et d'un logement à l'étage. La commission permanente de la Région a délibéré d'ores et déjà sur ces deux projets.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Jean-Marc.

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Avis conforme, pas de problèmes.

**N° 1/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, les premiers avenants à certains contrats ruraux, Olivier.

**M. Olivier LAVENKA.** Oui, trois communes nous demandent – il s’agit de Bernay-Vilbert, Saint Cyr-sur-Morin et Frétoy – d’une prorogation des délais pour terminer leur programme. Ce sont des contrats ruraux de nouvelle génération. Donc évidemment, on leur accorde cette prorogation d'une année. Donc, je répète pour Bernay-Vilbert, Saint Cyr-sur-Morin et Frétoy.

**M. LE PRÉSIDENT.** Jean-Marc, pas de problème particulier ?

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme de la Commission Finances.

**N° 1/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, toujours un premier avenant pour le contrat de Sancy-lès-Provins.

**M. Olivier LAVENKA.** Oui, alors nous avons découplé ce dossier des trois précédents, puisqu'il s'agit d'un contrat rural ancienne génération, assez ancien qui avait été signé en 2016 pour la commune de Sancy-lès-Provins, qui demande également une prorogation d'un an du contrat.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour les Finances ?

**M. Jean-Marc CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème particulier sur cet avenant ? Merci.

**N° 1/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, maintenant le 1/08. C'est la convention entre le Département et le syndicat Seine-et-Marne Numérique. Jérôme.

**M. Jérôme GUYARD.** Oui, bonjour à toutes et à tous. Ce présent rapport a pour objet de définir les conditions et modalités de versement des subventions d'investissement et de fonctionnement par le Département au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique pour l'année 2021. Il est rappelé dans la note de synthèse les différents avenants à ce contrat. Et donc aujourd'hui, il s'agit d'approuver la convention d'affectation pour l'AP 2021 de 4 millions d'euros. Et tout est joint en Annexe.

**M. LE PRÉSIDENT.** Daisy pour les Finances ?

**Mme Daisy LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème sur cette convention ? Olivier ne prend pas part au vote. Très bien, merci.

**N° 1/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, ensuite, c'est une prise de participation de la SEM Aménagement 77. Denis.

**M. Denis JULLEMIER.** Oui, Président, chers collègues. Il s'agit en effet d'une prise de participation de la SEM qui, du coup, avait sollicité le Conseil départemental suite en effet à la sollicitation de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne en sa qualité d'actionnaire qui a sollicité la SEM Aménagement 77 afin de définir un projet immobilier à destination des entreprises, complémentaire de l'offre qui est déjà existant dans le privé neuf, avec un niveau d'ambition environnementale. Et pour le coup, du coup, conformément à la réglementation et à son statut, Aménagement 77 sollicite l'accord du Département pour une prise de participation au sein de deux sociétés de projets relatifs au programme, à la fois côté promotion immobilière, une prise de participation de 49 % au sein d'une société de type SCCV, capitalisé à environ 1000 euros, aux côtés du groupe ALSEI, pour 51%, soit un investissement de 490 euros pour Aménagement 77. Côté investissement, une prise de participation d'environ 12 % au sein d'une SCI constituée aux côtés de la SEM Ile de France pour 43%, de la CDC pour 35%, et d'un tiers investisseur en cours d'identification pour 10 %, soit un investissement de 500 000 euros pour Aménagement 77. Vous avez dans le rapport le détail de cette opération et des ambitions qui sont portées, et nous devons délibérer, Monsieur le Président, pour cette prise de participation.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Céline pour les finances.

**Mme Céline NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Sur cette prise de participation, pas de problèmes particuliers. Parfait.

**N° 1/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/10, c'est la poursuite de notre partenariat avec la Chambre d'agriculture. Olivier

**M. Olivier LAVENKA.** Bien on est sur la déclinaison 2021 de la convention cadre que nous avons adoptée pour la période 2020 2024. Pas de grande évolution. On est vraiment dans la continuité des actions menées maintenant depuis six ans qui ont fait leurs preuves avec les mêmes priorités, les mêmes grandes priorités. Première grande priorité : les actions des actions agroenvironnementales très puissantes ; deuxième grande priorité : la protection des ressources : ressources en eau, protection des sols également ; et enfin, grande priorité qui est le soutien à l'expérimentation et notamment par le financement des plates formes d'essai qui sont très importantes, qui fonctionnent très très bien en Seine et Marne – il y en a deux – et qui permettent de réduire les intrants, qui est évidemment un objectif partagé par la profession agricole dans son ensemble et par le département de Seine et Marne. S'y ajoutent des actions importantes sur le soutien à l'élevage, qui est une grande priorité également de notre politique agricole. Tout ça pour dire que sur une somme globale d'aides du Département important de 750 000 euros, plus de 470 000 euros sont à destination de cette politique ambitieuse en matière agroenvironnementale, expérimentation innovation et protection des ressources eau et sol.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy pour les finances.

**Mme Daisy LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, des questions ? Julie.

**Mme Julie GOBERT.** Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil départemental souhaite continuer sa politique de soutien à la Chambre d'agriculture à un niveau élevé au regard de l'ensemble des actions qui sont menées sur nos territoires et auprès des agriculteurs, très bien. Mais comme le dit le Vice-Président, pas de grands changements. Dommage, parce qu'effectivement, il y a un gros problème de ressources et de protection de l'eau sur notre département. La majorité départementale continue à ne pas intégrer dans les objectifs qu'il fixe à la Chambre d'agriculture un véritable accompagnement à la transition vers une agriculture qui intègre pleinement les enjeux environnementaux et sanitaires, que ce soit pour les agriculteurs ou les citoyens. Les résultats ne sont pas là. Les aides à l'agriculture biologique restent par exemple très limitées, alors que le passage d'une exploitation vers le bio prend du temps et demande un vrai courage professionnel. Certaines collectivités et départements ont pris les devants en se posant les vraies questions. Comment maintenir une production agricole de qualité et en quantité suffisante pour nourrir la population et se tourner vers de nouveaux marchés au local, au national ou à l'international, tout en limitant le recours aux produits phytosanitaires. Une délibération que nous avons adoptée en décembre montre à quel point vous êtes en contradiction totale avec cet enjeu-là. Et ces collectivités territoriales ont structuré des solutions en tissant des nouveaux partenariats et surtout, surtout, en redistribuant la valeur, et notamment la valeur créée, aux agriculteurs de leur territoire et où ils sont sortis du manichéisme en créant une véritable dynamique agricole, agro industrielle, respectueuse de l'environnement et de notre avenir à tous.

L'année dernière, suite à mon intervention, parce que c'est vrai que c'est une petite habitude, nous avons eu droit à un fastidieux inventaire des aides, dont les MAE. Mais aujourd'hui, tous les agriculteurs vous diront que les dispositifs actuels restent bien en deçà de ce qu'il est nécessaire pour une véritable transformation de notre modèle agricole seine-et-marnais. Nous devons aller plus loin, plus vite dans cette transition et tout nous le montre, tous les aléas auxquels nous sommes confrontés. Vous ratez malheureusement dans cette dernière convention, la capacité à une véritable ambition climatique et environnementale sur ces enjeux-là. Nous devons également faire face aujourd'hui à une situation urgente et grave qui concerne un certain nombre d'agriculteurs aussi sur notre territoire, et notamment celle qui touche les producteurs de fruits. Les gelées tardives de ces derniers jours ont mis en danger des récoltes

dans un grand nombre d'exploitations. Pas seulement ici, évidemment. Il faudrait que nous puissions aussi intervenir. Nous vous proposons donc de reconduire le dispositif que nous avons mis en place en décembre afin d'aller plus rapidement dans notre soutien. Nous vous remercions.

**M. Olivier LAVENKA.** C'est un marronnier. Mais ça, ça fait plaisir. C'est tous les ans le même discours. Trois éléments de réponse. Le premier, Julie, vous parliez de la production de valeurs. Évidemment, on y est très attaché. Vous savez que nous sommes engagés, et c'est une innovation qui sera une première à l'échelle nationale, dans la construction d'une plateforme agroalimentaire d'approvisionnement des cantines des collèges et de l'ensemble des lycées de tout l'est francilien pour plus de 15 millions de repas par an. Cette plateforme va être portée par une société publique locale dont le conseil d'administration s'est réuni il y a un mois, qui a élu ces instances et qui, lors de sa prochaine séance, définira, choisira le programme qui nous permettra de lancer le marché, de construire cette plateforme. Donc vous parlez de valeur ajoutée, c'est un très, très beau projet qui va créer de la valeur ajoutée territoriale, qui va créer de l'emploi territorial, qui va nous permettre d'avoir une vraie politique, un vrai projet de société autour de la saisonnalité des produits, autour de l'éducation au goût pour les enfants. Donc, on n'a pas attendu vos remarques incessantes depuis cinq ans pour concrètement lancer ce grand projet qui sera une réalité dans quelques semaines. Premier élément.

Deuxième élément, mais je parle sous le contrôle d'Yves JAUNAUX, le département de Seine et Marne doit être l'un des rares, si ce n'est le seul département d'Ile de France, à continuer à porter une politique de l'eau extrêmement ambitieuse, avec plusieurs dizaines de millions d'euros investis au cours de la mandature. Et ce sera le cas au cours de la prochaine, avec un partenariat très abouti avec l'Agence de l'eau. Franchement, regardez un peu ce qui se fait à l'échelle de l'Ile de France sur la protection de la ressource. On a une politique ambitieuse, volontariste. Je suis très bien placé pour le savoir puisqu'on a porté, notamment avec l'aide du département qui a été absolument majeur, le projet du Transprovinos, qui va nous permettre dans ce secteur dans quelques mois, d'avoir une eau potable de qualité pour l'ensemble des habitants. Et c'était un des derniers points noirs du département. Franchement, regardez ce qui se passe sur le terrain. Regardez ce que font les élus locaux, départementaux et communaux, et vous verrez qu'il y a une vraie politique de l'eau dans ce département.

Troisième point. Je rebondis un sujet absolument majeur que je souhaitais évoquer, mais vous venez de le faire à l'issue de votre intervention, qui est celui des conséquences de l'épisode de gel. On a pris évidemment la tâche dès le lendemain de cet épisode qui a été tragique d'un point de vue agronomique et économique, avec la Chambre d'agriculture, la FDSEA et le CDJA, pour mettre en place et vous proposer au cours de la prochaine séance un dispositif d'aide. On a eu l'habitude de le faire en 2016, après les inondations, notamment après la sécheresse. Donc, on proposera à la prochaine séance un dispositif très ambitieux d'aide pour l'ensemble des agriculteurs de notre territoire seine et marnais qui ont été éprouvés et qui vont vivre une année extrêmement, extrêmement difficile.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Olivier de ces propos qui doivent rassurer l'ensemble de l'assemblée. Quels sont ceux qui sont contre cette délibération ? Abstention ? Donc, unanimité. Bon, bah voilà. Des propos rassembleurs qui permettent de trouver l'unanimité, c'est parfait.

**N° 1/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 1/11, les modalités d'accompagnement du parc naturel régional du Gâtinais français. Yves.

**M. Yves JAUNAUX.** Oui, Président, une convention cadre 2021-2023 et une convention annuelle de financement pour l'année 2021. Vous retrouverez les aides habituelles, c'est-à-dire une aide à l'investissement de 143.000 euros, et au fonctionnement de 50.000 euros. Et vous avez tout le dossier qui a été vu dans un Copil, et tout est présenté.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Béatrice pour les Finances.

**Mme Daisy LUCZAK.** Avis conforme de la Commission des Finances, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour ces modalités d'accompagnement du PNR ? Parfait.



**N° 1/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables de Seine et Marne, Yves.

**M. Yves JAUNAUX.** Oui, régulièrement, Président, on rajoute des arbres à cet inventaire. 6 arbres sont proposés aux 154 actuellement inscrits.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Tout le monde est d'accord pour intégrer ces six nouveaux arbres à notre inventaire ? Merci.

**N° 2/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, nous passons au mémoire 2/01, et c'est la création/suppression de postes. Et c'est Andrée.

**Mme Andrée ZAIDI.** Cette délibération propose la modification de 14 emplois permanents qui vise à permettre l'évolution de profils de postes ; la création d'un emploi permanent à temps complet au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour la Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture ; et la création d'emplois non permanents, à travers notamment des contrats de projets, qui sont proposés pour une durée de trois ans pour exercer des missions de chargé de projet Systèmes d'information à la Direction des ressources humaines.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien pour les finances, Daisy.

**Mme Daisy LUCZAK.** Avis conforme

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes sur cette délibération.

**Mme Monique DELESSART.** S'il vous plaît. S'il vous plaît, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ah Monique, pardon, excuse-moi.

**Mme Monique DELESSART.** Oui, s'il vous plaît, monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez entre autres dans cette délibération de créer un contrat de projet de chargé de mission des systèmes d'information des ressources humaines au sein de la DRH. Vous avez besoin d'embaucher un agent pour cette mission. Cela ne pose aucun problème, bien au contraire. Les nouveaux usages sont absolument nécessaires à la gestion des ressources humaines. Toutefois, nous avons du mal à comprendre pourquoi vous embauchez un agent sous le statut de contrat de projet, et pas un contractuel de la fonction publique. En effet, le projet que vous nous présentez semble être un projet au long cours. Vous parlez déjà de trois ans, mais il nous semble que cela durera plus longtemps. Et on n'est pas obligé aujourd'hui de prévoir une fin. Mais il nous semblait que les contrats de projet devaient être réservés à des missions précises qui ont une fin, même si celle-ci n'est pas définie à l'avance.

Je vous pose cette question qui est un peu technique, chargé de mission, possiblement contractuelle contre contrat de projet. Tout cela semble très similaire. La plupart des aspects, d'ailleurs, sont identiques : durée de contrat, encadrement, rémunération des agents, la position hiérarchique. Tout semble similaire. Toutefois, les contrats de projet sont exclus d'une possible CDIisation au bout de six ans. Ce qui implique bien entendu une plus grande précarité pour les agents. Alors, on ne pense pas que ce soit votre volonté. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour le mémoire. Pourtant, nous souhaitons quand même vous alerter de ne pas tomber dans la facilité en transformant de manière un peu artificielle des embauches de contractuels sur des postes permanents par des contrats de projet. Je pense que c'est important d'y réfléchir.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok, Andrée ?

**Mme Andrée ZAIDI.** Ce choix n'a pas été fait au hasard.

**Mme Monique DELESSART.** Ah oui, je me doute.

**Mme Andrée ZAIDI.** C'est effectivement un choix concernant ce contrat de projet, qui sont des contrats spécifiques sur des durées déterminées et sur un projet bien ponctuel, et qui n'est pas amené à être pérennisé dans le temps. Au contraire, c'est donner une perspective à la personne qui va répondre à ce contrat de projet, lui donner une perspective bien cadrée.

**Mme Monique DELESSART.** Peut-être, Andrée, n'avons-nous pas bien saisi la nature de ce poste, justement. Peut-être qu'il n'était précisé dans le dossier parce qu'on se doutait bien qu'il y avait une raison pour présenter cette embauche par un contrat de projet. Mais ce n'est pas suffisamment spécifié dans le dossier et on s'est interrogé. D'où ma question. Merci.

**Mme Andrée ZAIDI.** C'est une mission technique, en fait, qui n'est pas amenée à être pérennisée dans le temps. Voilà pourquoi on a fait ce choix-là.

**Mme Monique DELESSART.** D'accord, ok.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Merci.

**N° 2/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 2/02, c'est l'accompagnement social du personnel départemental. Isoline.

**Mme Isoline GARREAU MILLOT.** Oui, merci Président, bonjour à tous. Il vous est donc proposé dans ce mémoire de renouveler la convention qui est conclue entre le Département et l'Association BTP SELF 77 et son prestataire qui propose une offre de restauration aux agents départementaux et définit le cadre de la participation du département au prix du repas. Cette convention permettra aux agents départementaux d'accéder à un service de restauration proche de leur site de travail, se restaurer lors des journées de formation organisées par le Département et de bénéficier d'une subvention.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci tout le monde est d'accord ? On est d'accord là-dessus ?  
Merci.

**N° 2/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 2/03, c'est un avenant à la convention pour l'UGAP. Isoline.

**Mme Isoline GARREAU MILLOT.** Oui, exactement. Il s'agit dans ce rapport de conventionner avec l'UGAP pour les départements de grande couronne capital et qui concerne notamment les véhicules et l'informatique sur une période de quatre ans. Dans la perspective de réaliser des gains à l'achat, les départements de l'Essonne, de la Seine et Marne, du Val d'Oise et des Yveline, regroupés au sein de l'association Grand-Couronne Capital, ont décidé de mutualiser leurs besoins pour bénéficier de meilleures conditions tarifaires.

L'agrégation des achats concernés et des engagements des départements partenaires a donné lieu à la signature d'une convention identique par chacun des conseils départementaux avec la centrale d'achats UGAP. Les quatre conventions arrivent à leur terme au 21 mai prochain. Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la convention conclue entre le département de Seine et Marne et l'UGAP jusqu'au 28 février 2022. Une démarche similaire est menée par les autres départements partenaires, l'objectif étant d'élargir à terme la convention de partenariat en intégrant d'autres départements franciliens et d'identifier d'autres opportunités de massification d'achats réalisés sur un segment commun.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Céline pour les finances. Bon, elle est d'accord. Tout le monde est d'accord aussi. Très bien. On vient de me signaler que M. BOUTILLIER venait de se connecter.

**N° 3/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous passons au rapport 3, avec la préparation de la rentrée scolaire, et en particulier l'ajustement des règlements pour les circuits spéciaux. Xavier.

**M. Xavier VANDERBISE.** Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année, le règlement départemental des transports scolaires sur les circuits spéciaux scolaires nécessite des aménagements liés aux évolutions réglementaires. À cet effet, il est proposé les modifications suivantes. Tout d'abord, l'ajout d'une possibilité de remboursement sur demande de familles qui souhaiteraient se rétracter après l'achat d'un titre SCOL'R sous un délai de 30 jours ; la mise à jour du subventionnement départemental sur la partie Imagin'R suite à la hausse du subventionnement du département à 25 euros pour les collégiens.

Pour le cas des élèves du primaire âgés de plus de 11 ans, qui subiraient un tarif de 350 euros en cours de traitement à IDFM et à la demande du Département afin de ne pas pénaliser le doublement des familles par le décalage de la scolarité de l'enfant et une tarification plus élevée. Dans l'attente de la modification de ce dispositif par IDFM, et dans un souci d'équité sur le territoire, il est donc proposé de limiter le coût du forfait à 24 euros pour ces élèves (33 au 31 janvier 2021) en les subventionnant à hauteur de 326 euros – je rappelle que c'est la différence entre les 350 du tarif public régional, moins les 24 euros restants à la charge des familles.

Troisième point, c'est l'ajout du dispositif d'aide supplémentaire départemental pour la prise en charge d'une partie des salaires des accompagnateurs. Il est proposé également de modifier le calendrier de versement de cette aide départementale afin d'assurer un meilleur accompagnement des dossiers déposés par les collectivités. Vous savez qu'il y a toujours le décalage d'un trimestre pour pouvoir attendre le nombre des cinq élèves scolarisés minimum comme cela est requis.

Par ailleurs, ce rapport propose l'approbation du Règlement départemental du transport adapté aux élèves et aux étudiants handicapés afin de l'adapter au mieux aux besoins des ayants droit, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Quatre points : la réorganisation des chapitres du règlement pour en faciliter la lecture par les bénéficiaires, la précision sur les établissements scolaires hors contrat éligibles à la desserte du transport scolaire adapté, des précisions sur le nombre d'allers retours par semaine pour les élèves semi-internes, et le rappel que le Département peut demander des justificatifs de domicile lors d'une demande de remboursement d'indemnités kilométriques.

Enfin, ce rapport propose d'adopter, comme chaque année, la convention de prise en charge des frais de transport dans le cadre du transport scolaire adapté aux élèves et aux étudiants handicapés conclus avec les transporteurs. Je rappellerai qu'il y a 24 marchés de transport scolaire pour les élèves et les étudiants handicapés qui ont été notifiés en juin 2019.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine pour les Finances.

**Mme Sandrine SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, des questions sur ce mémoire ?

**M. Jean LAVIOLETTE.** Oui, s'il-vous-plait.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, Jean, vas-y.

**M. Jean LAVIOLETTE.** Oui, merci. Merci Monsieur le Président. Bien sûr, nous sommes tous attachés à l'accompagnement qu'apporte le Conseil départemental aux jeunes en situation de handicap afin de leur permettre de rejoindre leur établissement scolaire. Sur le fond, nous n'avons donc pas de difficultés avec votre proposition. Nous avons seulement une interrogation entre l'objectif que vous fixez dans le rapport, la maîtrise des dépenses publiques et les adaptations que vous proposez à notre approbation. Ces adaptations sont au nombre de quatre : la réorganisation des chapitres de règlement pour en faciliter la lecture par les bénéficiaires ne répond pas d'évidence à un objectif budgétaire. Le rappel que le Département

peut demander des justificatifs de dépenses ne l'est pas non plus – en tout cas, espérons-le. La précision du nombre d'allers retours par semaine pour les élèves semi-internes peut l'être, à la marge, sauf si le nouveau règlement dégrade de manière sensible la situation actuelle. Pouvez-vous nous donner quelques éléments sur ce point ? Enfin, la précision des établissements scolaires hors contrat éligibles à la desserte de transport scolaire adapté semble concerner tous les établissements privés hors contrat. Si c'est bien tous les établissements, cela ne répond pas à notre première question. Où sont les mesures de maîtrise budgétaire ? Si ce ne sont pas tous les établissements, pouvez-vous nous indiquer lesquels sont exclus du dispositif ? Pourquoi et combien de jeunes en situation de handicap seraient impactés par cette modification ? A priori, et bien entendu, en fonction de votre réponse, nous devrions approuver cette modification. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien. Madame SOLIGNAC.

**Mme Pascale SOLIGNAC.** Pour répondre clairement, sur la liste des établissements agréés ou pas, c'est une liste qui nous est fournie par l'Éducation nationale ainsi qu'à IDFM, et nous nous basons sur les éléments transmis par IDFM sur le sujet de façon à... nous n'avons pas la compétence, nous, mais le ministère de l'Éducation l'a en la matière.

S'agissant des élèves handicapés, ça n'a absolument aucun impact sur eux. Nous poursuivons le transport des élèves handicapés de façon habituelle et enfin, sur l'impact budgétaire, je rappellerai que ces nouvelles règles sont liées au dispositif de Pass junior à 24 euros qui nous avait permis de réaffecter nos budgets pour faire bénéficier les collégiens d'un remboursement complémentaire. Donc, vraiment, il n'y a que des impacts... S'il y en a, c'est tellement à la marge pour quelques élèves que je ne peux pas, malheureusement, vous le quantifier à ce jour. Mais tout est fait dans l'intérêt des élèves, de façon à pouvoir avoir un remboursement, soit assuré directement par nos services pour le déplacement de ces élèves, soit pour les parents d'enfants handicapés, pour pouvoir les rembourser dans des règles qui sont fixées et qui sont régulièrement contrôlées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. En aucun cas cette mesure ne contient de restrictions budgétaires. Ce n'est pas par économie budgétaire, c'est plus de l'ajustement par rapport à quelques points de détail et de fonctionnement. Il n'y a pas de sujets financiers pour nous dans cette délibération.

**M. Jean LAVIOLETTE.** D'accord, merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** Au niveau du vote, des votes contre ? Abstentions ? Très bien, merci.

**N° 3/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 3/02, Xavier. Cela concerne le plan vélo pour les collèges.

**M. Xavier VANDERBISE.** Oui, en effet, le premier plan triennal du Plan vélo 77 2021-2023, approuvé en décembre dernier par l'Assemblée départementale, ne désignait pas les collèges retenus pour les premiers diagnostics en vue d'action sur le stationnement et les liaisons de rabattement, compte tenu des nécessaires délais de consultation. Le présent rapport arrête ainsi la liste des 34 collèges retenus au titre du premier plan triennal, dont les travaux d'aménagements cyclables seront portés par le Département. Il arrête également la liste des 63 collèges prioritaires du Plan Vélo 77 qui pourront faire l'objet durant le premier plan triennal d'une étude par le Département, par les collectivités qui porteraient la maîtrise d'ouvrage d'un aménagement cyclable situé dans un rayon de 3 km autour de l'établissement et répondant aux attentes de sécurité, et bénéficiant d'une subvention dédiée du Plan Vélo 77.

En matière de calendrier et de budget, en 2021, le Département étudiera les 10 collèges prioritaires dont vous avez la liste dans le rapport. En 2022, le Département réalisera les premiers travaux ou subventionnera les travaux portés par un tiers via la subvention du Plan Vélo 77, en cas d'itinéraires hors route départementale, et étudiera les 10 collèges supplémentaires. En 2023. Il y aura la réalisation des derniers diagnostics et la poursuite des travaux. Le budget annuel prévisionnel pour la réalisation des liaisons collège est de 400 000 euros TTC pour 2022 et 2023, soit un budget de 800 000 euros TTC.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine pour les Finances.

**Mme Sandrine SOSINSKI.** Avis conforme. Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, des remarques sur ce sujet ? Oui, Jean.

**M. Jean LAVIOLETTE.** Oui, merci Monsieur le Président. Vous avez retenu 63 collèges prioritaires sur notre Département pour assurer des liaisons cyclables de rabattement aujourd'hui insuffisantes ou manquantes et pour adapter le nombre de places de stationnement sécurisées dans les collèges. C'est essentiel, au regard des enjeux environnementaux, de la modification des pratiques et surtout de la sécurité routière. Notre interrogation porte essentiellement sur le caractère prioritaire que vous donnez à ce dispositif. Près de la moitié des collèges prétendument prioritaires sont exclus de ce plan triennal. Pour que l'ensemble de nos collèges comprenne de quoi il s'agit, dans un collège prioritaire sur deux, les élèves qui sont entrés en sixième lors de cette rentrée ne verront pas le moindre aménagement avant leur sortie du collège. Ce n'est pas raisonnable, alors que vous annoncez vous-même, bien sûr, l'urgence de ce dispositif. Vous objecterez certainement des arguments financiers. Avec 800 000 euros sur trois ans, vous entreprenez la moitié des collèges. Il faudra donc doubler cette somme, soit environ 265 000 supplémentaires par an, pour assurer à l'ensemble des collèges prioritaires d'être pris en compte dans notre plan triennal.

Je voudrais mettre ces 265 000 euros annuels en miroir avec les 82,2 millions d'AP que nous avons votés pour les routes lors de notre budget primitif. Il suffira donc de prélever 0,3 % de ces AP pour répondre à cette attente légitime des collégiens, de leurs parents et des équipes éducatives. Nous vous demandons donc de revoir ce rythme, ce qui serait intéressant, surtout pour les enfants. Nous voterons toutefois favorablement cette proposition, car c'est toujours mieux que rien. Mieux que rien, mais malheureusement à 50 % insuffisant. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Xavier.

**M. Xavier VANDERBISE.** Mon cher Jean, comme j'ai compris que maintenant, tu étais mon contradicteur en charge des routes et des transports.

**M. Jean LAVIOLETTE.** Comme d'habitude.

**M. Xavier VANDERBISE.** Je voudrais juste dire, et tu es maire, qu'il y a des délais techniques et ce n'est pas une question budgétaire, c'est une question de délais techniques. Je rappellerai que le budget des routes et de la délégation que m'ont confié les trois présidents



successifs, est passé de 34 millions à 81 millions à effectif constant. À un moment donné, on ne peut pas tout demander aux agents. Il y a des délais administratifs, déjà d'une part. Il y a des délais de réalisation, et voilà le pourquoi du rapport. Donc, clairement, il faut un premier, il faut un dernier. C'est comme dans tout. Je pense que dans ta commune, quand tu refais des voiries, tu ne peux pas toutes les refaire au début d'un mandat. Il faut un plan. Nous, on a eu tellement à faire sur les routes départementales. On ne peut pas non plus avoir fait toutes les routes. On aura fait quasiment 50 %. Ben là, c'est pareil. Un premier et un dernier, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, et à cela, il faut rajouter la nécessaire coordination avec les communes ou les intercommunalités. Il faut que tout ça soit intégré. Il faut aussi que ça s'intègre dans les plans locaux de déplacements, de mobilité douce. Donc, il y a aussi des communes qui sont plus ou moins avancées dans ce schéma, parce que le Département, il ne peut pas faire tout seul. Donc, il faut que tout ça s'intègre aussi dans les réflexions des Communes. Je vous rappelle que nous avons le plan vélo départemental qui s'intègre dans ça, et nous avons sollicité également les intercommunalités et les communes de nous faire part de leur démarche pour justement, que tout ça s'intègre au mieux. Il y a aussi ce problème-là qui crée un problème de délais. Alors, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Unanimité, merci.

**N° 4/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le FSL, les plafonds de ressources. Bernard.

**M. Bernard COZIC.** Oui, bonjour Président, chers collègues. Afin d'aider plus fortement les loyers les plus modestes à accéder à ce maintien dans leur logement, l'Assemblée départementale a adopté, lors de la séance du 17 décembre 2020, le nouveau règlement intérieur du Fonds de solidarité logement, applicable à partir du 1er janvier 2021.

Les changements apportés à ce règlement concernent essentiellement la révision des barèmes d'attribution des secours pouvant être accordés par le FSL, avec notamment la réévaluation des montants d'aides relatives aux fluides, ainsi que la réévaluation des plafonds de ressources éligibles au FSL pour les aides, accès et maintien, les portant ainsi de 60 % à 75% des plafonds de ressources d'attribution des logements locatifs sociaux PLUS.

Par ailleurs, face aux impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire, ces plafonds de ressources pour les aides, accès et maintien sont portés à 100 % des plafonds d'attribution des logements locatifs sociaux dans le cadre de la mise en place d'un régime d'exception temporaire pour l'année 2021. Il est proposé de préciser dans la délibération du présent rapport l'application de 100% les plafonds d'attribution des logements locatifs sociaux PLUS pour toutes les demandes, accès et maintien signés du 1er janvier au 31 décembre 2021. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci pour les Finances, Brice, qui est d'accord – on le voit, mais bon, il ne parle pas. Avis conforme, très bien. Tout le monde est d'accord ? Marianne.

**Mme Marianne MARGATE.** Merci monsieur le Président, bonjour à tous. Je pense que c'est tirer au clair une situation manifestement un peu confuse que j'avais relevé à la dernière séance puisqu'il me semblait qu'on l'avait acté en décembre, ce plafond de 100 % jusqu'à la fin de l'année. Mais bon, tant mieux si cela le tire au clair. Et depuis, nous avons reçu... En tout cas, nous en avons eu copie comme conseillers départementaux, la lettre adressée, j'imagine, à l'ensemble des partenaires du Fonds de solidarité logement. Cela permettra la bonne mise en œuvre de cette action jusqu'à la fin de l'année.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je ne sais pas si on a voté. Tout le monde est d'accord pour voter. On a déjà voté, d'accord. Très bien.

**N° 4/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 4/02. Subvention à l'association France Active Seine-et-Marne. Sarah.

**Mme Sarah LACROIX.** Bonjour à tous. Le développement de l'emploi, c'est un enjeu majeur de la cohésion sociale et territoriale. L'Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine et Marne est devenu France Active Seine et Marne Essonne depuis le 1er janvier 2020. Cette association soutient les projets de création d'entreprises portés par des demandeurs d'emploi en mobilisant divers outils, dont principalement ceux du financement solidaire. Ces outils permettent ainsi chaque année à des bénéficiaires du RSA, créateurs de leur propre emploi, d'avoir accès à des microcrédits, garanties bancaires ou prêts d'honneur pour concrétiser leurs projets.

En mars 2021, le Département a lancé un appel à projets global couvrant le champ de l'appui à la création de son propre emploi et de l'accompagnement des travailleurs non-salariés. Il a pour objectif de mettre en place un nouveau dispositif pour répondre aux besoins d'accompagnement spécifiques des BRSA. Le démarrage est donc prévu à partir d'octobre 2021. Il est donc proposé de confirmer le soutien financier des départements à France Active Seine et Marne Essonne de janvier à septembre 2021 et de renouveler la subvention pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, créateurs de leur propre emploi, à hauteur de 112 350 euros, dont 15 750 euros pour l'aide départementale à la création de son propre emploi.

La convention sera établie sur 9 mois pour assurer la continuité de l'action jusqu'à la mise en place du nouveau dispositif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice pour les Finances.

**M. Brice RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de problèmes sur cette délibération ?

**N° 4/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, on continue avec France Active Seine-et-Marne Essonne Sarah.

**Mme Sarah LACROIX.**

Au vu de l'enjeu majeur de la cohésion sociale et territoriale, que l'assemblée départementale a rappelé en mars autour d'une démarche emploi et politique d'insertion, les dispositifs locaux d'accompagnement, dit DLA, constituent un soutien de proximité aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emplois. Ce DLA permet d'apporter expertise et conseils à des structures afin de les accompagner dans leur développement, leurs évolutions et de les aider à pérenniser leur fonctionnement. En 2020, 63 structures ont bénéficié de cette prestation de conseil en Seine et Marne. Il s'agissait d'associations qui interviennent essentiellement dans les domaines de l'activité économique, de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA, de la culture et de l'environnement. Le département soutient ce dispositif depuis 2010. Il est porté en Seine et Marne par l'association France Active Seine et Marne Essonne, dont nous venons parler, qui est issu de la fusion entre l'Association AFIL et l'association Essonne Active. Pour 2021, il est donc proposé de reconduire à même hauteur qu'en 2020, le soutien du Département à l'association France Active Seine et Marne Essonne dans le cas du DLA à hauteur de 48 600 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice pour les Finances.

**M. Brice RABASTE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, tout le monde est d'accord là-dessus ? Merci.

**N° 5/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, nous passons aux mémoires 5, avec une attribution de subventions à l'UNSS. Martine.

**Mme Martine BULLOT.** Merci président. Bonjour à tous. Le Département soutient l'UNSS, tout le monde le sait, qui est composé d'associations sportives scolaires qui développent des actions en faveur du sport scolaire, mais aussi organise de nombreuses manifestations sportives. Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 68800 euros. Et dans ce même temps, d'approuver le projet de convention correspondant. Je rappelle qu'il s'agit là de près de 26 000 licenciés qui évoluent dans 206 associations sportives scolaires affiliées aux collèges et lycées dont 140 collèges, 128 publics, 12 privés, 3 Instituts médico éducatifs (IME), un établissement régional d'enseignement adapté (EREA), un internat d'excellence de Sourdun.

Donc, vous pouvez constater que l'UNSS est particulièrement efficiente sur ce département, et particulièrement aidé par le département de Seine et Marne, le conseil départemental.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Martine. Céline pour les Finances.

**Mme Céline NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problèmes particuliers.

**Mme Virginie THOBOR.** Puis-je intervenir, Monsieur le Président ? C'est Virginie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ah, pardon, excuse-moi, Virginie.

**Mme Virginie THOBOR.** Merci, je me permets de faire une petite intervention. Monsieur le Président, chers collègues, nous connaissons tous, évidemment, l'importance du sport scolaire dans le développement des jeunes, d'un point de vue évidemment social, scolaire et naturellement sanitaire. L'année qui vient de s'écouler a mis ces structures en grandes difficultés, comme l'ensemble des associations du monde sportif sur notre territoire.

Elle a aussi mis fin à des projets éducatifs sportifs, à des activités occasionnelles, à des activités hebdomadaires, à des compétitions, qu'elles soient locales, nationales ou régionales. Nous devons donc plus que jamais être aux côtés de l'UNSS pour qu'elle reprenne dès que possible un fonctionnement normal. Dans ce cadre, la baisse de 33 % enregistrée en subvention de fonctionnement nous inquiète sur la capacité de l'UNSS à rebondir après la crise. Il est donc plus que jamais urgent de renforcer l'accompagnement de l'UNSS et des établissements pour que chaque collège ait une association sportive affiliée à l'UNSS active, et diffuse ainsi des valeurs du sport et en faire bénéficier effectivement les jeunes seine-et-marnais.

Il est par ailleurs nécessaire de porter notre effort sur les liens entre le sport scolaire et le monde sportif en soutenant les passerelles. Je trouve que dans la convention, il n'y a pas assez de... En tout cas, il n'y a pas d'orientation en matière de développement des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil, de manière à pouvoir créer du lien et prolonger l'intervention du sport scolaire dans le milieu civil pour redonner une dynamique aux associations sportives qui ont aussi perdu en moyenne 25 % de leur licence depuis le début de l'année. Ce serait une démarche effectivement utile pour reconstruire après une année difficile, un cercle vertueux pour le sport seine-et-marnais. Je tiens à vous signaler que dans ce cadre, nous porterons une motion relative à la mise en place d'un plan de reprise des activités associatives lors du prochain conseil départemental. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Virginie. Simplement une remarque, c'est qu'au niveau des associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres, nous n'avons pas baissé les subventions.

**Mme Martine BULLOT.** Non, je ne vois pas à quoi tu fais allusion.

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc, c'est bien dans cette idée où, effectivement, les associations n'ont pas pu fonctionner... Elles ont perdu un certain nombre d'adhérents et de licenciés. Donc nous avons maintenu le niveau de subvention pour, justement, qu'elles soient

prêtes à réagir une fois qu'elles pourront reprendre leurs activités. Et bien évidemment, Martine et l'ensemble des agents du service du sport sont là aussi pour voir comment les aider, de façon peut-être plus organisationnelle pour repartir dès qu'elles pourront repartir. Voilà. Sur ce mémoire, des contre, des abstentions ? Non. Très bien, merci.

**N° 5/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, pour les équipements sportifs sur la ville de Meaux, Martine.

**Mme Martine BULLOT.** Alors, l'ancien licencié du club sportif Meaux Basket, aujourd'hui joueur professionnel à l'AS Monaco, est resté attaché à sa ville et à son premier club, évidemment. Et nous en avons pour preuve son souhait de faire un don de 20 000 euros à la commune. Afin de doter le gymnase Fontaine d'un parquet sportif en vue de permettre à des jeunes joueurs d'exercer leur passion pour la balle orange dans les meilleures conditions, il vous est proposé d'attribuer un titre exceptionnel une aide en faveur de la ville de Meaux pour l'installation de ce parquet plus adapté à la pratique du basket-ball et du basket fauteuil au gymnase Fontaine à Meaux.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Céline pour les Finances.

**Mme Céline NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problèmes pour...

**Mme Sarah LACROIX.** En tant qu'élue meldoise, je souhaitais remercier le Département pour cette subvention, et remercier bien sûr le joueur professionnel de nous avoir gentiment alloué la somme pour le gymnase Fontaine, qui va nous permettre de refaire le parquet. Voilà, merci de la part de Meaux au Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci.

**N° 6/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 6/01. Le festival « Emmenez-moi ». Olivier.

**M. Olivier MORIN.** Oui, Président, c'est un mémoire important. Il comprend 11 conventions à signer avec différentes communes. Je rappelle qu'après son report d'un an suite à la pandémie de Covid, la troisième édition du Festival départemental du patrimoine Emmenez-moi se déroulera du 25 juin au 11 juillet. Maintenant, on est à peu près sûr, d'après ce qu'on nous a annoncé, que ça pourrait se faire, bien entendu, avec le respect des règles sanitaires qui seront alors en vigueur. Mais on nous laisse entendre que ça devrait pouvoir se faire.

Ça ne sera pas tout à fait comme d'habitude, mais au moins, on a l'espoir de pouvoir le tenir et de maintenir. Alors, il y a 11 sites remarquables du territoire qui ont... qui participeront à ce festival. Je vais les rappeler rapidement, parce que c'est important : les villes historiques de Nemours, de Coulommiers et de Brie-Comte-Robert, les villages de Monceaux-lès-Meaux, Larchant et Saint-Loup-de-Naud, les châteaux de Jossigny et de Blandy-les-Tours, le site ferroviaire de Longueville, la communauté de communes Moret-Seine-et-Loing en trois lieux : la cité historique de Moret-sur-Loing, le village de caractère de Fragy et le Château Rosa Bonheur à Thomery. Et ne pas oublier, c'est assez original pour cette édition, l'Espace naturel sensible départemental du Val du Haut Morin/Ferra Botanica. Sur chacun des lieux associés au festival, les partenariats sont mis en place avec le gestionnaire du site, les collectivités et les associations locales afin de formaliser les engagements respectifs en matière de programmation culturelle et artistique, d'organisation, de promotion de l'événement et de communication. Il est donc proposé d'adopter les onze conventions qui sont jointes à ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Béatrice pour les Finances.

Mme Béatrice RUCHETON. Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas de problème particulier pour cette délibération ?  
Merci.



**N° 6/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite, pour la politique d'entretien et de restauration du patrimoine monumental. Olivier.

**M. Olivier MORIN.**

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Béatrice pour les Finances.

Mme Béatrice RUCHETON. Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon, pour ces subventions, pas de problème particulier.

**N° 6/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 6/03, c'est l'enrichissement des collections. Olivier.

**M. Olivier MORIN.** Alors, il vous est demandé de prendre acte de l'ensemble des acquisitions par don ou par achats effectués au profit de l'enrichissement des collections et des archives départementales. Les documents présentés en annexe de la présente délibération acquis au cours de l'année 2020 seront inscrits à l'inventaire des archives départementales, devenant ainsi imprescriptibles et inaliénables et ils seront affectés. Donc vous avez une longue liste, et c'est très bien puisque les archives s'enrichissent de documents historiques très intéressants.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de problème particulier sur cette délibération ?

**N° 7/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 7/01, c'est notre contribution au fonds régional Résilience. Daisy.

**Mme Daisy LUCZAK.** Alors, Président, vous avez presque tout dit dans vos propos. Étant donné que le Fonds Résilience, qui avait été adopté en 2020 pour deux millions et demi, a été employé en totalité pour soutenir le tissu économique seine-et-marnais, on a proposé de réabonder donc sur 2021 à hauteur de 940 000 euros, compte tenu de la persistance de la crise sanitaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de problème particulier sur cette participation ?  
Merci.

**N° 7/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/02, c'est la subvention à l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne. Céline.

**Mme Céline NETTHAVONS.** Oui, merci Président. Vous avez tout dit. Le montant de la subvention est de 6 000 euros pour l'année 2021.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas de problème ?

**N° 7/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 7/03. C'est Céline encore, sur des garanties d'emprunt.

**Mme Céline NETTHAVONS.** Oui, c'est une garantie d'emprunt qui est sollicitée par 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 30 logements à Moissy-Cramayel dans la ZAC de Chanteloup, et la garantie est limitée, comme à l'accoutumée, à 40 % de l'emprunt, qui est d'un montant de 1 582 051, 60 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, tout le monde est d'accord pour accorder cette garantie d'emprunt ? Parfait. Avec cette garantie d'emprunt, nous clôturons la séance publique et nous allons pouvoir passer à la Commission Permanente. On s'accorde cinq minutes de pause. À tout de suite.

*Fin de la séance à 10 heures 50.*